



PACIFIQUE SUD : COCAÏNE ET COCOTIERS

L'année 2017 a connu une véritable explosion des saisies de cocaïne par les autorités françaises : 9,2 tonnes prises sur le territoire national ou en haute mer, soit une augmentation de 142 % par rapport à 2016. On constate avec inquiétude l'utilisation croissante par les trafiquants de la « route du Pacifique », qui part d'Amérique du Sud... Et traverse les territoires français de la région.

L'Océanie, à mi-chemin entre l'Asie et les Amériques, comprend pas moins de 16 États et 15 territoires, dont la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Le continent est bordé, à l'est, par la partie sud de l'océan Pacifique, gigantesque couloir maritime qui le relie directement à l'Amérique du Sud.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

Outre l'important flux « sud – nord » à destination des États-Unis dans l'est du Pacifique, ce couloir est une aubaine pour les organisations criminelles sud-américaines, dont la cocaïne produite au Pérou, en Bolivie et en Colombie peut être directement acheminée vers les « marchés » d'Australie et de Nouvelle-Zélande, très lucratifs (c'est là que la cocaïne se vend au meilleur prix à l'échelle mondiale, à plus de 200 dollars le gramme).

Depuis 2012, un flux limité avait été noté avec environ une saisie importante par an. L'année 2017 a été marquée par de nombreuses prises dans le Pacifique Sud, pour un total dépassant les cinq tonnes. Sur le marché australien, cela représente pour les trafiquants un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars : un chiffre sans commune mesure avec ceux des années précédentes.

Selon l'observatoire *International Drug Policy Consortium*, la demande importante de stupéfiants en Océanie, où la consommation de drogues de toutes catégories (hors héroïne) est au-dessus des moyennes mondiales, contribue naturellement à la popularité de la « route du Pacifique » auprès des trafiquants. Mais la situation géographique unique de la région joue également un rôle considérable.

LA LONGUE ROUTE DU PACIFIQUE

Dans sa totalité, l'océan Pacifique présente en effet une surface de 166 millions de km² : dans sa partie sud se trouvent 24 pays et près de 10 000 îles. La seule Polynésie française, au centre du Pacifique Sud, compte 118 îles et atolls générant une zone économique exclusive (ZEE) de

cinq millions de km² pour une superficie terrestre limitée à 4 000 km². À titre de comparaison, l'archipel des Philippines est constitué de plus de 7 000 îles, pour une superficie terrestre de 340 000 km²... qui elle-même génère une ZEE d'environ deux millions de km².

Ce constat est à étendre à l'ensemble des pays et territoires de la région, tous fortement dépendants de leur espace maritime. Une dépendance encore renforcée par le manque de pistes aériennes dans le Pacifique Sud : surveiller un tel espace requiert donc des moyens aéronavals très conséquents... et bien supérieurs aux capacités dont disposent la plupart des nations d'Océanie.

La relative pauvreté de nombreux États de la région a un autre effet pervers : l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), dans un rapport de 2016, s'inquiète de l'influence croissante d'organisations criminelles dans la zone, qui corrompent à peu de frais des fonctionnaires mal payés afin de s'assurer des points de relais le long de la traversée des transporteurs de cocaïne. C'est moins le cas pour les territoires liés aux puissances occidentales telles que la France, qui a mis en place un solide dispositif de surveillance de sa ZEE et de ses ressources halieutiques, mais également de lutte contre le narcotraffic dans la région.

LE ROLE DE LA FRANCE DANS LA REPRESSION DU TRAFIC

Les territoires de la France dans le Pacifique Sud génèrent environ 62 % de sa ZEE. La marine nationale, et plus largement les forces armées, y sont présentes en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, où elles disposent de moyens navals et aériens indispensables à la protection des populations, à la défense des intérêts nationaux et à la surveillance de ces vastes espaces maritimes.

La tâche est délicate : outre les distances significatives propres à cette région, la circulation est importante le long de la route du Pacifique, avec 700 arrivées de voiliers déclarées par an en Polynésie. Tous ne sont pas d'inoffensifs plaisanciers et il s'agit actuellement du moyen privilégié par les trafiquants : plus de quatre tonnes de

BRÈVES MARINES

n°211 avril 2018

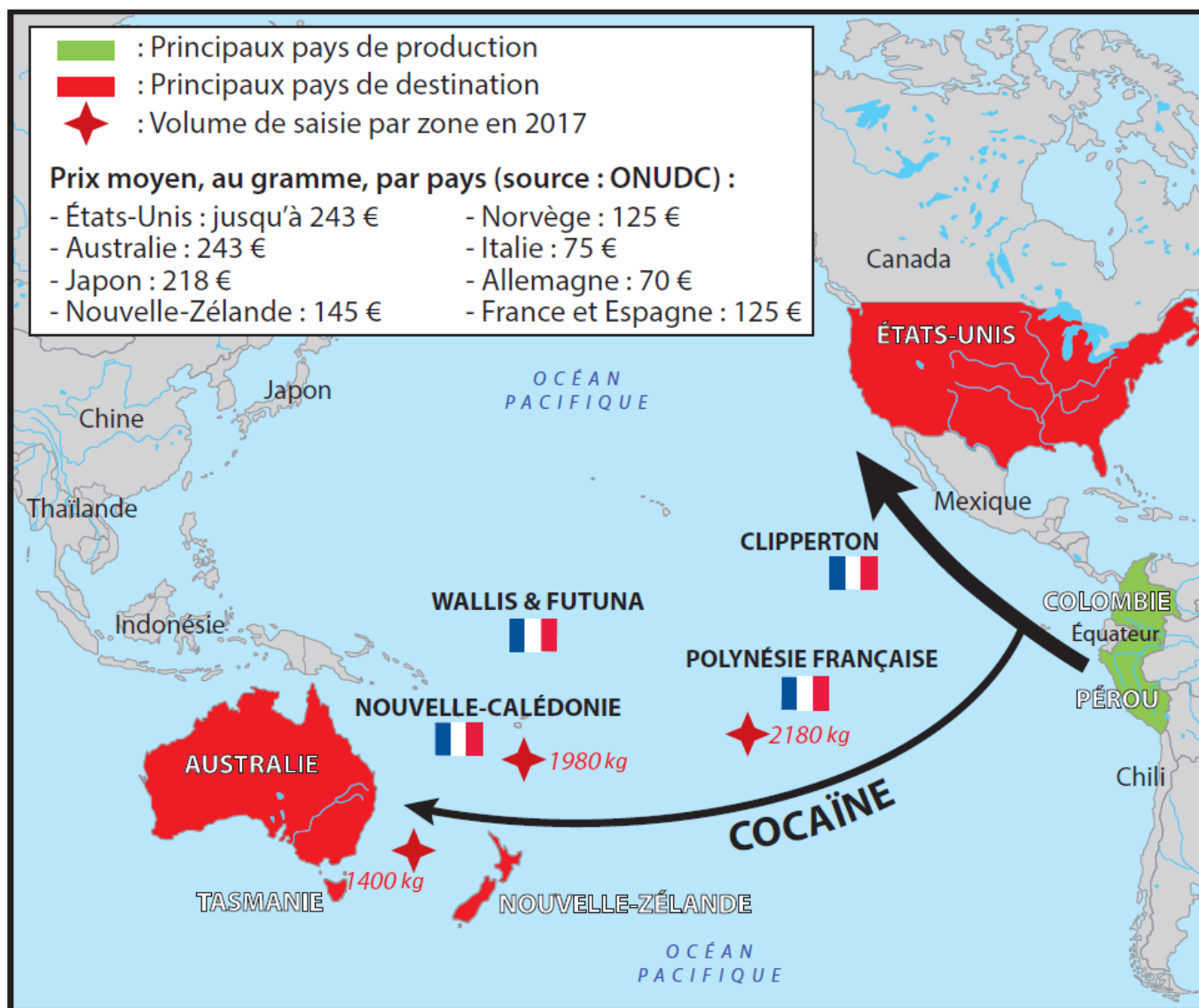
LUTTE CONTRE LES TRAFICS



cocaïne ont été saisies à bord de ces « *slow movers* » en 2017 rien qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

Ces opérations maritimes sont conduites sous la direction du Délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, en liaison étroite avec le procureur de la République. Elles impliquent les douanes, la gendarmerie et la marine nationale, qui est la seule à détenir des capacités d'intervention hauturière. En Polynésie française, la coopération et les analyses sont renforcées grâce au centre maritime commun de la Polynésie française (CMC-PF). La France coopère également dans ce domaine avec ses principaux alliés dans le Pacifique.

Pour efficaces qu'ils soient, les moyens de la Marine dans le Pacifique fonctionnent en flux tendu et sont mobilisés en permanence par de nombreuses missions. L'arrivée annoncée des patrouilleurs outre-mer (POM) et, à terme, des avions de surveillance AVSIMAR permettront de retrouver des marges de manœuvre. Le renouvellement des moyens a déjà commencé avec l'arrivée de bâtiments multi-missions à Nouméa et Papeete en 2016. La montée en puissance, visible, de ces flux de trafics et le risque de contamination aux territoires français du Pacifique sont à prendre en compte dans l'appréciation qui sera faite du rapport entre les besoins et les moyens alloués dans la région.



Flux du trafic de cocaïne dans le Pacifique Sud.